

**DELIBERATION n°47/2020****OBJET : MISE EN SOUTERRAIN DU PYLONE METALLIQUE  
ET MISE EN FACADE BT AU CROISEMENT DU CHEMIN DE  
VENCE ET ROUTE DU VILLAGE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Sandrine BRUNET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLILOLO

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique au croisement du chemin de Vence et de la Route du Village.

La dépense est estimée à 70 500 euros HT.

Il propose de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, le chargeant également de solliciter la subvention du Conseil Départemental programme « Environnement ».

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

**DONNE** son accord sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique, conformément au plan remis,

**PREND ACTE** de la dépense évaluée à 70 500€ HT selon le devis établi le 3 septembre 2020

**CONFIE** au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.

**CHARGE** le Syndicat de solliciter les subventions possibles.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 23 OCT. 2020  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 23 OCT. 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire

Emmanuel DELMOTTE